



# Commune de Corcelles-près-Concise

## Communications de la Municipalité

---

### BULLETIN COMMUNAL DU 24 juin 2025

#### 1. Fermeture du bureau communal

L'administration communale sera fermée du **vendredi 25 juillet 2025 au 15 août 2025** y compris.

Durant cette période, les demandes urgentes de documents d'identité pourront être traitées par le Centre de biométrie à Lausanne, voir site [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch).

---

#### 2. Déchetterie verte au lieu-dit « Les Pâquis »

Afin de pouvoir être traités par le prestataire (compostière de Vaumarcus), il est rappelé que seuls sont acceptés les déchets verts de jardin et les déchets ménagers de compost (déchets carnés exclus). Sont interdits : les déchets plastiques, les cailloux, les souches et les branches de plus de 8cm de diamètre.

Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à CHF 200.00

---

#### 3. Police des routes – restriction de circulation - RC 401-B-P

##### Onnens-Corcelles-près-Concise

Nous vous informons que la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton de Vaud va entreprendre des travaux de réfection de chaussée de la route cantonale (RC 401) entre Onnens et Corcelles-près-Concise. Ces travaux s'effectueront entre le

**21 et le 25 juillet 2025**  
**(sous réserve des conditions météorologiques)**

et nécessiteront la fermeture de ce tronçon à toute circulation durant cette période. En conséquence, la DGMR a prévu une déviation selon plan au verso. Une signalisation de déviation sera mise en place par la DGMR.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces itinéraires de déviations s'appliquent à toutes et à tous sans exceptions (habitants de Corcelles, exploitants agricoles, entreprises, usagers de la route, etc..). D'autre part, la circulation sur les itinéraires de déviations se fera en sens unique selon le plan.

Les riverains de la rue du Tombex devront également suivre le sens de circulation imposé par la déviation. Au niveau du croisement situé au nord de cette rue, ces derniers pourront ensuite tourner à droite pour revenir sur les rues du Moëssy et de L'Argilleuse et ainsi se rendre en direction du village ou de Concise.

Les exploitants agricoles qui rencontreraient des difficultés pour accéder à leurs parcelles sont invités à prendre contact directement avec les services de la DGMR (tél. 021.316.70.40).

Nous sommes conscients que cette déviation engendrera quelques nuisances et difficultés de circulation supplémentaires en traversée de village.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité

